

PROJET EOLIEN DE LA VIALETTE

- 1/Le constructeur VSB est il l'exploitant du site
- 2/Les 38000 euros ,revenu de la commune est garanti pour combien d'années ?
- 3/En cas de disparition ,dissolution de VSB ?ce revenu est il garanti quelque soit l'activité du site ?
- 4/Qui a décidé de la répartition des revenus entre la mairie , la communauté de communes ,et le département ?Nous trouvons cette répartition très mauvaise et injuste car ce sont les massaguellois qui sont les plus proches des éoliennes donc les plus impactés.
- 5/ CE gain ne justifie pas l'installation des éoliennes car l'impact environnemental sur le parc régional du haut Languedoc nous semble aberrant
- 6/ N'y a-t-il pas un quota d'éoliennes pour cette zone soit disant protégée ?
- 7/L'étude d'implantation apparaissant dans le dossier est faite par la société VSB, nous pensons qu'elle est partielle avec une recherche uniquement MERCANTILE .
- 8/Pourquoi ne tient pas compte de l'expérience allemande qui après une installation intensive d'éoliennes fait marche arrière ?
- 9/ QUELLE CONFIANCE PEUT ON FAIRE à VSB qui a fermé 53 sociétés ces dernières années et en a créé 4 autres sur la dernière année ?

Nous sommes contre à ce jour du projet d'éoliennes.

Fait ce jour à Massaguel le 18 Octobre

Jacques et Viviane REQUIS

4 PONT DES COUSINES
8110 MASSAGUEL



Requis le 18/10/2021



1/1

1 correction
J. REQUIS